

AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	7

OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE

n°13
3^E TRIMESTRE 2019



TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- ⊕ Une légère amélioration de la santé financière des entreprises.
- ⊕ Un salaire moyen par personne qui augmente légèrement moins vite qu'au trimestre précédent.
- ⊖ Un recul des effectifs salariés privés, imputable à des baisses dans l'industrie et dans l'intérim.
- ⊕ Une hausse du taux de chômage légèrement plus forte qu'au niveau régional .

- 0,1 % de l'effectif salarié privé dans la Loire (+ 0,2 % en Région) au 3^e trim. 2019 par rapport au 2^e trim. 2019.

2 364 € brut par mois, c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 3^e trim. 2019.

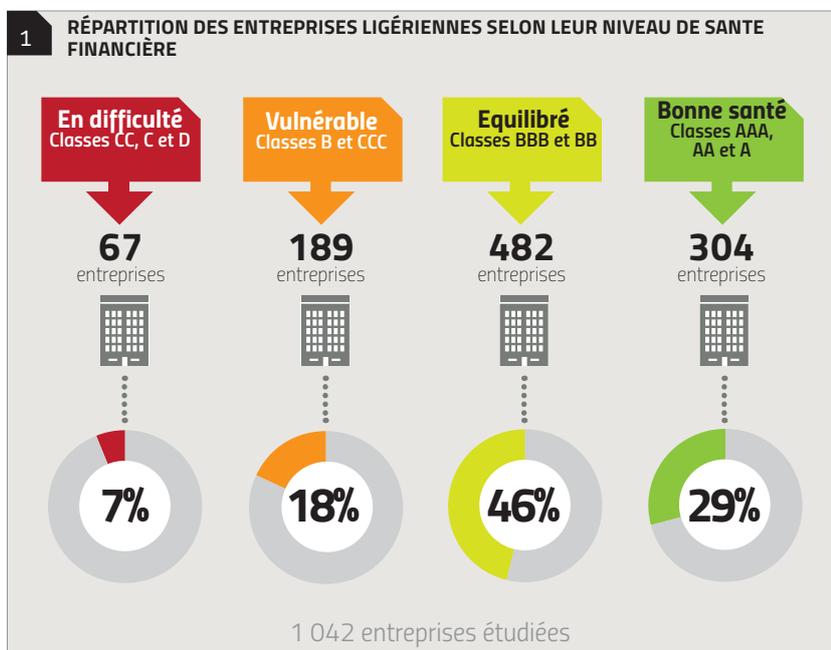
+ 0,6 % du salaire moyen par personne dans la Loire (+ 0,7 % en Région) au 3^e trim. 2019 par rapport au 2^e trim. 2019.

8,5 % de taux de chômage dans la Loire (7,4 % en Région) au 3^e trim. 2019, et une légère tendance à la hausse.

75 % c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit une situation financière saine ou équilibrée.

36 434 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A enregistrés à Pôle emploi dans la Loire, en hausse de 4,6 % (+ 4,9 % en Région) au 3^e trim. 2019 par rapport au 2^e trim. 2019.

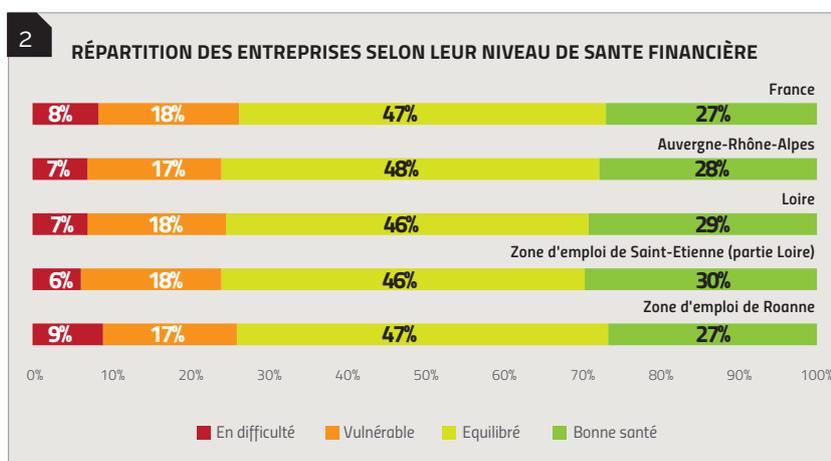
CLIMAT DES AFFAIRES



DANS LA LOIRE, 75 % DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 6 % TRÈS DÉFAVORABLEMENT

Sur les 1 042 entreprises ligériennes analysées :

- 29 % sont en bonne santé,
- 46 % présentent une situation équilibrée,
- 18 % sont vulnérables,
- 6 % sont en difficulté.



HAUSSE GLOBALE DE LA SANTÉ FINANCIÈRE : LA LOIRE BÉNÉFICIE DU DYNAMISME NATIONAL ET RÉGIONAL

La part d'entreprises notée favorablement dans le département de la Loire est plus importante qu'au niveau national (+ 1 point) et inférieure au niveau régional (- 1 point).

Dans la zone d'emploi de Saint-Étienne, 29 % des entreprises sont en bonne santé, contre 27 % dans celle de Roanne.

Au 31 décembre 2018, la Loire répertoriait près de 20 250 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises qui ont publié leurs comptes pour l'année 2019. Cette donnée est fournie à la date d'édition du tableau de bord. 1 042 entreprises sont concernées.

UNE MEILLEURE SANTÉ FINANCIÈRE DANS L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION

- Deux secteurs en bonne santé : l'industrie et la construction (respectivement 31 et 35% des entreprises contre 29% tous secteurs confondus),
- Un secteur en situation équilibrée : le commerce (54% des entreprises, 46% tous secteurs confondus),
- Un secteur vulnérable : les services (23%, 18% tous secteurs confondus).



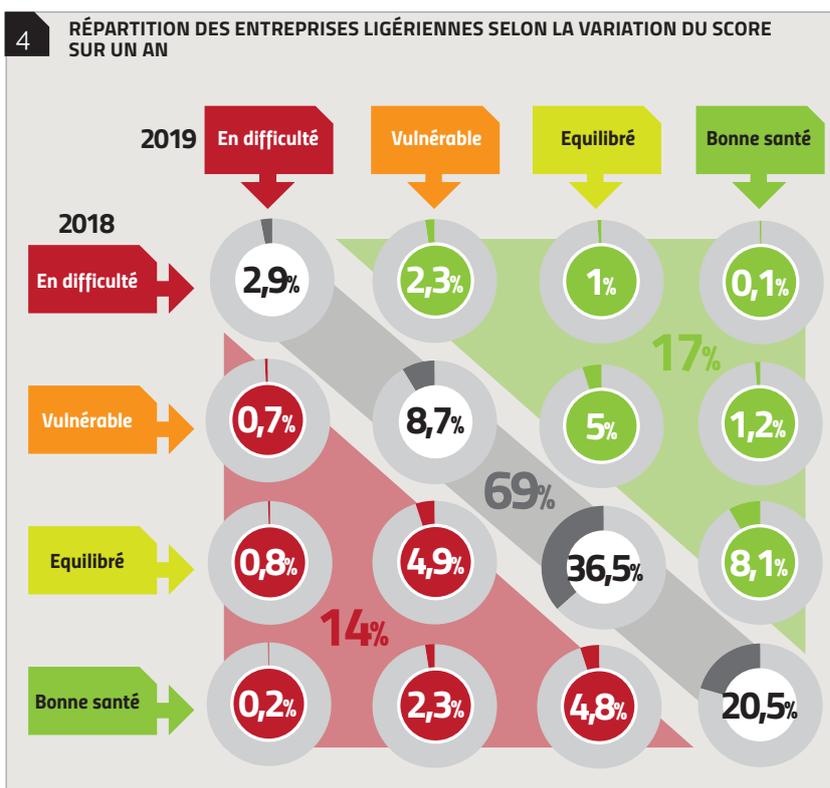
UNE AMÉLIORATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES EN 2019

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2018, on observe que :

- 68% des entreprises maintiennent leur score,
- 18% des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score,
- 14% des entreprises ont vu leur score se dégrader.

⌚ Le solde des scores est de + 4 point.

Aide à la lecture : 5% des entreprises qui présentent une situation équilibrée en 2019 étaient en situation vulnérable en 2018. Elles ont vu leur situation s'améliorer.



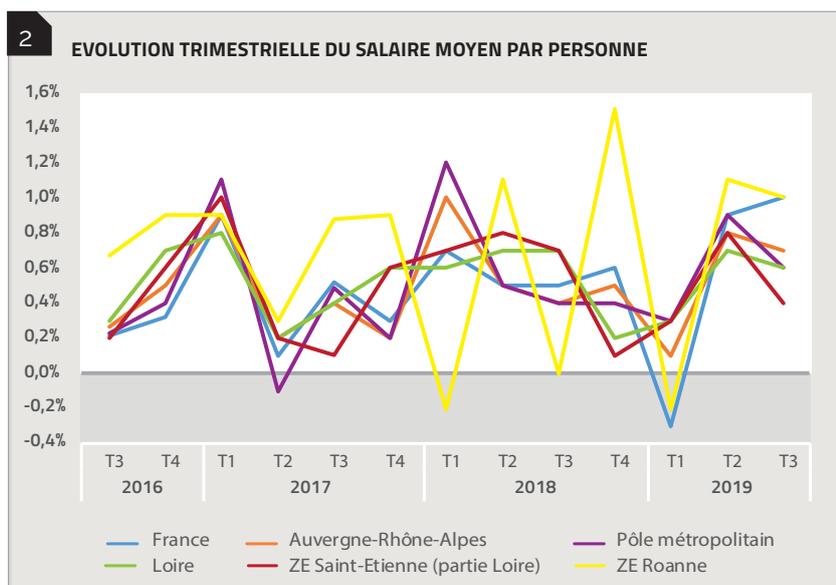
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

1	Niveau 2019 T3 (en €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	2 671	1,0%	+ 1,7%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 552	0,7%	+ 1,8%
Pôle métropolitain	2 683	0,6%	+ 1,9%
Loire	2 364	0,6%	+ 1,7%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	2 397	0,4%	+ 1,5%
Zone d'emploi de Roanne	2 249	1,0%	+ 2,9%

CROISSANCE DES SALAIRES : LA LOIRE EN DEÇÀ DES NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL MALGRÉ UNE EXCEPTION ROANNAISE

Au 3^{ème} trimestre 2019, le salaire moyen par tête s'élève à 2 364 € par mois dans la Loire, chiffre sensiblement inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en région et en France.

Le salaire augmente de 0,6 % dans la Loire, soit une croissance similaire par rapport à l'échelle métropolitaine et 0,1 point de moins qu'à l'échelle régionale. Il augmente de 1 % en France.



UNE AUGMENTATION DU SALAIRE MOYEN QUI RALENTIT DANS LA LOIRE

La croissance du salaire moyen par personne (SMPT) a légèrement décéléré au 3^{ème} trimestre 2019 aux niveaux métropolitain et régional comme au niveau ligérien.

La dynamique est particulièrement marquée dans la zone d'emploi de Saint-Étienne, où la croissance du SMPT est deux fois plus faible qu'au trimestre précédent.

1. tableau : Source : Acoff-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

2. graphique : Source : Acoff-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

EFFECTIF SALARIÉ, DU SECTEUR PRIVÉ

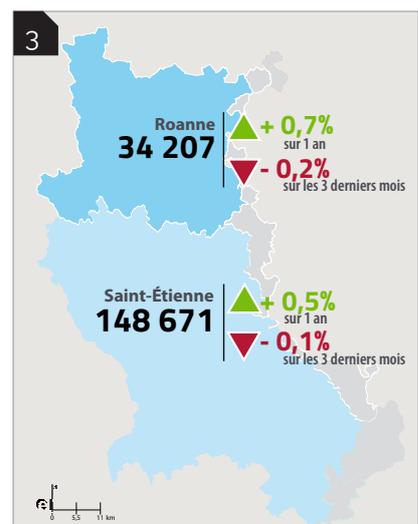
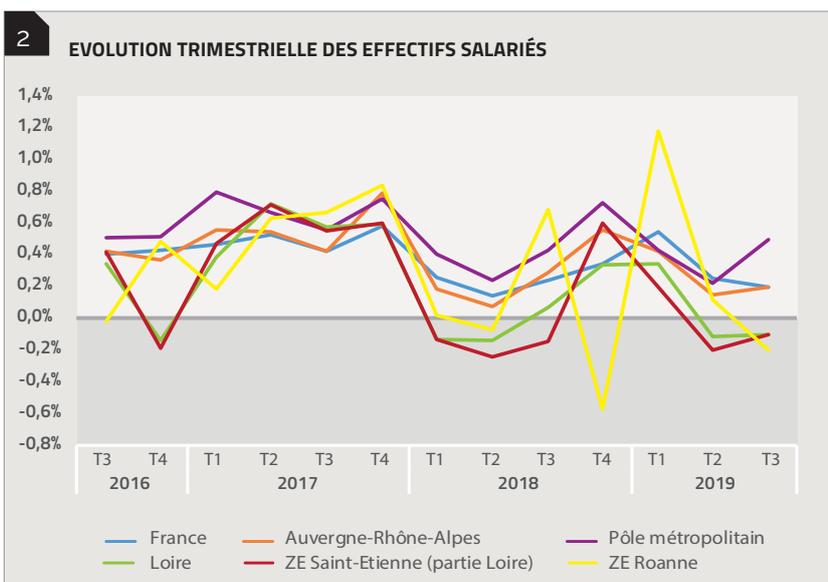
1	Effectif 2019 T3 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	18 713 731	0,2%	38 266	+ 1,6%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 314 032	0,2%	3 915	+ 1,5%
Pôle métropolitain	1 049 910	0,5%	4 977	+ 2,1%
Loire	192 193	-0,1%	-198	+ 0,6%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	148 671	-0,1%	-191	+ 0,5%
Zone d'emploi de Roanne	34 207	-0,2%	-59	+ 0,7%

UN LÉGER RECU DES EFFECTIFS SALARIÉS DANS LA LOIRE

Les effectifs salariés ligériens affichent un léger recul au 3^{ème} trimestre 2019. La baisse est de 0,1 %, soit une perte de 191 postes.

Sur la même période, les effectifs salariés augmentent dans le Pôle métropolitain ainsi qu'aux niveaux régional et national.

La zone d'emploi de Roanne enregistre un recul modéré des effectifs salariés (- 0,2%) tandis que celle de Saint-Étienne est en léger recul (- 0,1%).



L'INDUSTRIE ET L'INTÉRIM MARQUENT LE PAS, LES AUTRES SECTEURS SONT EN CROISSANCE

L'INDUSTRIE : STAGNATION DES EFFECTIFS

Alors que la dynamique était plutôt positive depuis le 2^{ème} trimestre 2018, les effectifs de l'industrie ligérienne affichent un net recul au 3^{ème} trimestre 2019, perdant 287 postes. Cette situation est principalement due à la baisse des effectifs dans l'industrie du meuble (-50 postes, -1,5%), la fabrication de matériels de transports et les industries extractives (-20 postes chacun, resp. -0,7% et -0,8%). Sur la même période, les effectifs de l'industrie stagnent au niveau régional et national (+0,0% pour les deux).



LA CONSTRUCTION : HAUSSE NOTABLE DES EFFECTIFS

Après un trimestre de légère baisse, la croissance des effectifs est de retour dans la construction au 3^{ème} trimestre 2019. Les effectifs ont progressé de 1,1% au 3^{ème} trimestre 2019 (+169 postes). C'est une croissance supérieure par rapport aux niveaux régional (+0,3%) et national (+0,6%).



LE COMMERCE : UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS QUI CONTINUE

Les effectifs commerciaux sont en croissance pour le sixième trimestre consécutif au 3^{ème} trimestre 2019, gagnant ainsi 84 postes (+0,3%). La Loire affiche une croissance supérieure aux niveaux régional et national (respectivement +0,1 et +0%).



LES SERVICES : LA STABILISATION DES EFFECTIFS

La croissance des effectifs dans les services se poursuit au 3^{ème} trimestre 2019 sur le même rythme qu'au trimestre précédent (+0,1%, gain de 47 postes ; +122 postes sur le trimestre précédent). Elle est essentiellement portée par le transport (+100 postes) et le commerce (+80 postes), alors que les activités scientifiques et techniques, la santé et l'action sociale la ralentissent (respectivement -110 et -60 postes). Cette hausse est légèrement inférieure aux croissances régionale et nationale (respectivement +0,3% et +0,2%).



L'INTÉRIM : LA BAISSÉ DES EFFECTIFS RALENTIT

L'intérim constitue un bon indicateur de tendance. Ce sont les premiers contrats impactés en période économique moins favorable. Après un 2^{ème} trimestre assez négatif dans la Loire (-4,5%), la tendance à la baisse ralentit au 3^{ème} trimestre 2019 (-2,3%, soit une perte de 212 postes). Sur cette même période, les effectifs intérimaires sont en hausse de 0,2% en région et en baisse de 0,4% en France.



1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures

1 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS L'INDUSTRIE



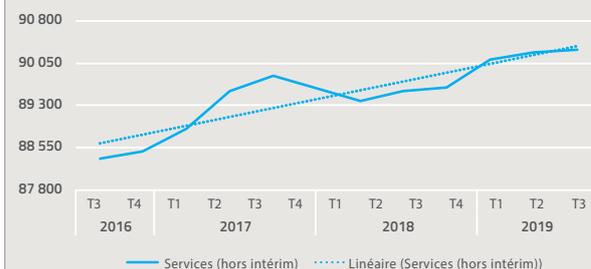
2 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LA CONSTRUCTION



3 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LE COMMERCE



4 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LES SERVICES



5 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS L'INTÉRIM



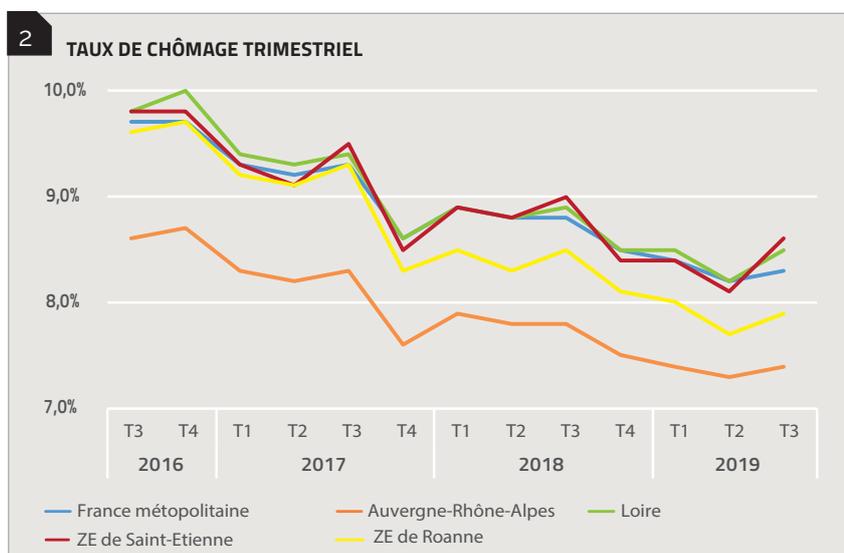
CHÔMAGE

ET DEMANDEURS D'EMPLOI

1	DEFM 2019 T3 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	3 364 500	3,6%	-12 800	-3,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	377 444	4,9%	17 620	-2,4%
Pôle métropolitain	153 643	4,8%	7 070	-2,3%
Loire	36 434	4,6%	1 590	-2,3%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	27 558	5,2%	1 350	-2,0%
Zone d'emploi de Roanne	6 094	1,7%	100	-3,4%

UNE HAUSSE GLOBALE DES DEMANDEURS D'EMPLOIS DANS TOUTE LA RÉGION, UNE BAISSÉ AU NIVEAU NATIONAL

Au 3^{ème} trimestre 2019, la Loire compte près de 36 400 DEFM de catégorie A. Ce nombre augmente de 4,6 % sur le dernier trimestre, une hausse plus faible que dans le Pôle métropolitain (+ 4,8 %) et qu'en région (+ 4,9 %), alors que la situation nationale est légèrement meilleure (+ 3,6 %). Dans la Loire, la hausse est plus marquée dans la zone d'emploi de Saint-Étienne que dans celle de Roanne (respectivement + 5,2 % et + 1,7 %), même si la tendance annuelle reste à la baisse (respectivement - 2 et - 3,4%)



UN TAUX DE CHÔMAGE EN HAUSSE

Au 3^{ème} trimestre 2019, le taux de chômage est en légère hausse au niveau départemental, mais aussi dans la région et au niveau national.

Alors que le taux de chômage de la zone d'emploi de Saint-Étienne (8,6%, en hausse de 0,5%) est légèrement supérieur aux niveaux départemental et national (respectivement 8,5 % et 8,3 %), celui de la zone d'emploi de Roanne (7,9 %) reste supérieur au niveau régional (7,4 %).

Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie entre 5,9 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 8,6 % dans celle de Saint-Étienne.

Evolution T2 2019 - T3 2019

Loire : + 0,3 point
Région : + 0,1 point

1. **tableau** : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. **graphique** : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

GLOSSAIRE :

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

CVS : Corrigé des Variations Saisonnières

DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

SMPT : Salaire Moyen Par Tête

T : Trimestre

URSSAF : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

ZE : Zone d'Emploi

LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez-Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle Emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Acosse-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaire Moyen Par Tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

Demands d'Emploi en Fin de Mois : personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

Taux de chômage localisé : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle Emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emplois localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE.

Score MORE : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par Mode Finance et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2016 sont concernées.

Périmètre géographique : les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Roussillon, Villefranche-sur-Saône et Lyon. Les données relatives au climat des affaires et aux DEFM correspondent aussi à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. En revanche, le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi.



46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.